

Fiche de poste

Ligue FFME AURA

Entraîneur pôle espoir ski-alpinisme

Nature de l'emploi

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade (Ligue AURA FFME) propose un contrat à durée déterminée (CDD) à temps partiel d'entraîneur pour le pôle espoir ski-alpinisme de Chamonix. Le contrat se déroule du 7 septembre 2026 au 15 avril 2027.

Le salarié AURA pour missions principales d'assurer l'encadrement sportif, le suivi et la coordination des activités liées au **pôle espoir ski-alpinisme de Chamonix de la ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes**, autour des sujets ci-dessous (non exhaustifs), en collaboration avec les salariés et des élus de la ligue et aussi en lien avec la DTN pour le respect de la cohérence sportive (contrat de performance fédérale et charte d'accès haut niveau).

Missions

Assurer l'encadrement sportif, le suivi et la coordination des activités liées au pôle espoir ski-alpinisme de Chamonix (en lien avec le responsable du Pôle espoir) et de l'équipe régionale ski-alpinisme AURA.

1. Encadrement sportif

- Accompagner les skieurs(euses) vers le haut-niveau Jeune à moyen et long terme en fonction de leur potentiel et leur projet sportif.
- Planifier, organiser et encadrer les séances d'entraînement (collectives et individualisées) du pôle espoir et de l'équipe régionale.
- Assurer un suivi régulier et individuel des skieurs(euses) pour les aider à identifier et structurer leur projet sportif.
- Préparer et accompagner les déplacements du pôle espoir sur les compétitions nationales ciblées.

2. Suivi et coordination

- Assurer la coordination avec les clubs d'origine, les familles et le lycée.
- Coordination avec l'ENSA pour l'utilisation mutualisée des infrastructures et des ouvertures proposées.
- Participer activement aux réunions de travail de la Commission Haut Niveau.
- Assurer une coordination efficace et une bonne circulation des informations entre les différents intervenants, préparateur mental, médecin, kiné...
- Maintenir un lien institutionnel régulier avec la DTN de la Fédération (FFME) et la ligue FFME AURA.
- Communiquer un compte rendu synthétique hebdomadaire du pôle espoir à la ligue FFME AURA.

- Avertir la ligue FFME AURA en cas de dysfonctionnement sur le pôle.
- Participer aux regroupements nationaux et échanges réguliers avec les entraîneurs nationaux.

3. Communication et recherche de partenariats

- Assurer la communication régulière autour des activités du Pôle Espoir et des équipes régionales ski-alpinisme avec les médias de la ligue : réseaux sociaux (Instagram, Facebook), site internet de la Ligue.
- Gérer les relations avec les partenaires privés et institutionnels du Pôle Espoir.

4. Missions optionnelles suivant profil

D'autres missions peuvent être confiées, en fonction du profil, sur une partie limitée de l'activité, par exemple :

- formation, aide à l'organisation ou encadrement
- compétition, aide sur la partie administrative ou sportive
- développement de la pratique ski-alpinisme dans les clubs

Compétences et qualités requises

- Bienveillance envers les jeunes, égalité filles/garçons
- Compréhension et connaissance du fonctionnement des jeunes sportifs.
- Maîtrise des différentes palettes de l'entraînement en ski-alpinisme.
- Maîtrise des outils numériques (Word, Excel, Power Point, messagerie, réseaux sociaux, logiciel et/ou application d'entraînement).
- Connaissance du tissu fédéral et notamment du milieu de la compétition.
- Curiosité, recherches personnelles, veille stratégique et optimisation des méthodes de travail en entraînement dans un cadre national et international (en et hors ski-alpinisme).

Qualifications requises

Formation : master STAPS entraînement, DEJEPS guide de haute-montagne, DEJEPS moniteur de ski alpin – Brevet fédéral entraîneur ski-alpinisme

Titulaire du permis B.

Modalités du poste

- Groupe de Classification : technicien groupe 4 ou groupe 5 de la Convention Collective National du Sport en fonction de l'expérience et de la qualification.
- Salaire à définir en fonction de l'expérience, de la qualification et du temps de travail environ entre 2115 € et 2243 € brut pour 70 à 80 jours répartis sur 8 mois.
- Durée de travail : entre 70 à 80 jours répartis sur 8 mois.
- Répartition du temps de travail : conformément à l'avenant 123 du 18 octobre 2017 relatif au forfait annuel en jours : personnel non cadre itinérant. Un programme prévisionnel semestriel sera établi. Les temps de trajet sont comptabilisés dans le temps de travail.
- Maximum de 15 week-ends travaillés par année civile.
- Les lieux de travail habituels sont le pôle espoir ski-alpinisme à Chamonix et l'ensemble des lieux d'entraînements en ski-alpinisme de la région AURA. Possibilité de télétravail

(mise à disposition d'un ordinateur portable, propriété de la ligue). Déplacements courants à prévoir pour les activités de la ligue.

- Participation de la Ligue AURA FFME au forfait téléphonique (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Frais de déplacements : déplacements domicile - siège social de la Ligue (Voiron) remboursés : prise en charge uniquement à 50% d'un abonnement au train. Tous les autres déplacements sont calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base du taux de remboursement de la Ligue AURA FFME (cf. règlement intérieur salarié et financier de la ligue).
- Remboursement des frais de bouche et d'hébergement (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Mutuelle, tickets restaurants, chèques vacances et équipement en matériel (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).

Rattachement du poste

Relations hiérarchiques : président(e) de la Ligue AURA, directeurs de la Ligue AURA, responsable du pôle espoir ski-alpinisme.

Relations de collaborations : équipe d'encadrant du pôle espoir, entraîneur(s) de l'équipe régionale AURA, élus de la commission haut-niveau et Directeur technique national adjoint en charge de l'accès haut niveau.

Procédure de recrutement

CV + lettre de motivation à envoyer par e-mail à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Montagne et Escalade **avant le 15 mai 2026** à :

president@ffmeaura.fr

c.bellissent@ffmeaura.fr

r.kervella@ffmeaura.fr

Les candidats retenus pourront présenter lors d'un entretien autour de fin mai 2026, à Voiron, leur conception et la mise en œuvre de l'entraînement au sein de la structure pôle espoir (format au choix du candidat : oral, document écrit, vidéo-projection etc.).

L'entretien se déroulera entre le 18 mai et le 29 mai 2026, à Voiron.